

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

**VILLE DE
RIORGES**

N° DCM_2021_126

OBJET :

ADMINISTRATION GENERALE

**DECISIONS MUNICIPALES
PRISES PAR LE MAIRE
DEPUIS LA CONVOCATION
A LA SEANCE DU
27 OCTOBRE 2021
EN VERTU DE L'ARTICLE
L 2122-22 DU CODE GENERAL
DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES**

Délibération du Conseil Municipal

Séance du **8 DECEMBRE 2021** – 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. *Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite le 1^{ER} décembre 2021 dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 10 décembre 2021.*

2. *Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 29 membres présents, savoir :*

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Véronique MOUILLER, Eric MICHAUD, Isabelle BERTHELOT, Nabih NEJJAR, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Jacky BARRAUD, Brigitte BONNEFOND, André CHAUVET, Daniel CORRE *adjoints* ; Jean-Luc REYNARD, Martine SCHMÜCK, Pierre BARNET, Pascaline PATIN, Thierry ROLLET, *conseillers municipaux délégués*, Michelle BOUCHET, Delphine DEBATISSE, Cédric SCHÜNEMANN, Brigitte MACAUDIERE, Chantal LACOUR, Michel CELLIER, Richard MOUSSÉ, Andrée RICCETTI, Bénédicte PARIS, Jean CLERET, Jean-Marc DETOUR, Catherine ZAPPA, Bernard JACQUOLETTO et Catherine REMY-MENU, *conseillers municipaux*.

Absents avec excuses :

Valérie MACHON, Christian SEON, Vincent MOISSONNIER, Caroline PAIRE *conseillers municipaux*.

Absent sans excuse : Néant

Secrétaire élu pour la durée de la session : Daniel CORRE

A l'ouverture de la séance, M. le Président précise qu'aucun pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales n'a pas déposé sur le bureau de l'assemblée ;

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Valérie MACHON Christian SEON Caroline PAIRE Vincent MOISSONNIER	Pierre BARNET Eric MICHAUD Jean-Marc DETOUR Catherine ZAPPA

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201840-20211208-DCM_2021_126-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2021

Affichage : 10/12/2021

ADMINISTRATION GENERALE

**DECISIONS MUNICIPALES PRISES PAR LE MAIRE
DEPUIS LA CONVOCATION A LA SEANCE DU 27 OCTOBRE 2021,
EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal qu'il lui a accordé une délégation de pouvoirs en vertu de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales et en cas d'absence ou d'empêchement, à Véronique MOUILLER, première adjointe.

Depuis la convocation à la séance du 27 octobre 2021, les décisions municipales suivantes ont été prises :

2021.73	Convention d'occupation à titre précaire du logement P3 dans le groupe scolaire du Pontet. <i>Convention passée avec l'association Vers l'Avenir, sise 337 chemin Martin à Riorges pour l'occupation du logement type F2 (logement P3) au groupe scolaire du Pontet. Cette occupation précaire est consentie à titre gratuit et prend effet du 26 octobre 2021 au 25 octobre 2022.</i>	21 octobre 2021
2021.74	Sinistre du 7 octobre 2021 – Potelet accidenté parvis de l'Hôtel de ville – Acceptation de l'indemnité versée par l'auteur. <i>Acceptation du règlement de 282.50 € (par virement bancaire), correspondant aux dépenses engagées pour les réparations d'un potelet endommagé sur le parvis de l'Hôtel de Ville, par les transports Maisonhaute.</i>	27 octobre 2021
2021.75	Sinistre du 18 mai 2021 (bris de vitre gymnase Léo Lagrange) – Acceptation de l'indemnité d'assurance. <i>Acceptation du règlement de 1074.56 € versée par Groupama en remplacement de la vitre du gymnase Léo Lagrange brisée par un élève du collège Schweitzer, lors d'un cours d'EPS.</i>	27 octobre 2021
2021.76	Spectacles – Modification de l'acte constitutif de la régie d'avances et de recettes « spectacles » - Abrogation de la décision 2021.36 du 4 mai 2021. <i>Suite à la mise en place d'un nouveau moyen des places de paiement via la Pass Culture pour les spectacles des Mardi(s) du Grand marais, il convient d'abroger la décision 2021.36 du 4 mai 2021 instituant une régie d'avances et de recettes.</i>	10 novembre 2021
2021.77	Prestations de service de gardiennage, de sécurité et de télésurveillance - Approbation de l'avenant n°1 au Lot n°1. <i>Approbation d'un avenant n°1 au lot n°1 aux prestations de service de gardiennage, de sécurité et de télésurveillance des bâtiments communaux avec la société Securicom, pour intégrer le centre de santé municipal à la liste des bâtiments à télésurveiller.</i>	18 novembre 2021

2021.78	<p>Demande de subvention pour l'année 2022 auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes – Les Mardis du Grand Marais.</p> <p><i>Demande de subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône Alpes, au titre des dispositifs de soutien aux lieux de diffusion artistique dans le cadre de la programmation des Mardis du Grand Marais.</i></p>	24 novembre 2021
2021.79	<p>Nettoyage des locaux de l'hôtel de Ville – Approbation d'un contrat d'entretien à passer avec l'ADAPEI Loire « Les ateliers Roannais »</p> <p><i>Approbation d'un contrat de prestation passé avec l'ADAPEIL Loire, pour l'entretien et le nettoyage des locaux de l'hôtel de ville de Riorges, d'une durée de 1 an. Les coûts de produits d'entretien et de prestations journalières s'élèvent respectivement à 5.41 € HT et 34.02 € HT.</i></p>	25 novembre 2021
2021.80	<p>Convention d'occupation précaire d'une réserve foncière conclue avec Madame GUERPILLONFARJOT Sandrine.</p> <p><i>Approbation d'une convention d'occupation précaire conclue avec Mme Sandrine GUERPILLON FARJOT, concernant le terrain sis Impasse de la Croix Blanche à Riorges. L'occupation est consentie pour une durée de 3 ans à compter de la date de signature. La redevance annuelle est fixée à 182.66 €.</i></p>	26 novembre 2021

Le Conseil municipal, prend acte de ces décisions.

Ont signé au registre tous les membres présents
Certifié,

Riorges, le 10 décembre 2021
Le Maire
Jean-Luc CHERVIN